



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2014**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

BRUNOY  
Seyrie

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

TRES. BRUNOY  
26 ROND POINT DU DONJON  
91805 BRUNOY CEDEX



M REVELLAT PHILIPPE LOUIS  
BERNARD  
129 BD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

**Vos références**

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C  
Référence de l'avis : 14 91 4057807 71  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 91 0102294 05  
RUM\* : FR46ZZZ005002M391010229405  
Numéro de propriétaire : 114 R01348 U  
Débiteur(s) légal(aux) :  
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS  
BERNARD

PROP/INDIVIS 4101 MBKZWW  
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE  
NEE STROPIANO

PROP/INDIVIS MBKZWZ

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 03/09/2014  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2014

\* Référence Unique de Mandat

**Votre situation**

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 198,00 €**

**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 934,00 €

Mensualités versées 736,00 €

**Compte à débiter :**

FR493000207650000004800X63

M OU MME REVELLAT

CL MONTLHERY

**Prochaines échéances 2014**

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2014

15 SEPTEMBRE 2014	92,00 €
15 OCTOBRE 2014	92,00 €
17 NOVEMBRE 2014	14,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2015**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2015 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2015	93,00 €	15 JUIN 2015	93,00 €
16 FEVRIER 2015	93,00 €	15 JUILLET 2015	93,00 €
16 MARS 2015	93,00 €	17 AOUT 2015	93,00 €
15 AVRIL 2015	93,00 €	15 SEPTEMBRE 2015	93,00 €
15 MAI 2015	93,00 €	15 OCTOBRE 2015	93,00 €

91005

TFMN V5.0.NB 250814 C

**vos démarches**

- ↳ **Par internet :** [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
  - ↳ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :  
0 810 012 011 \* - courriel : [cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr)  
- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

↳ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES. BRUNOY

26 ROND POINT DU DONJON 91805 BRUNOY CEDEX

Tél : 01 60 46 03 03 Courriel : [t091005@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t091005@dgfip.finances.gouv.fr)

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 9H-12H30/13H30-16H SF JEUDI AM

• sur le montant de votre impôt :

CDIF CORBEIL SECT.1ER SECTEUR

75B RUE FERAY

91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Tél : 01 60 90 51 11 Courriel : [cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr)

Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)



**TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS**

Département : 910 ESSONNE

Commune : 114 A BRUNOY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2013	17,25 %	1,14 %	2,44 %	12,69 %	0,356 %	10,12 %		
	Taux 2014	17,25 %	1,33 %	2,44 %	12,69 %	0,423 %	9,86 %		
	Adresse	3B IMP DE BRIE							
	Base	2035	2035	2035	2035	2035	2035		
	Cotisation	351	27	50	258	8	201	895	
	Cotisations	2013 2014	348 351	23 27	49 50	256 258	7 8	204 201	
Variation en % ⑦	+0,86 %	+17,39 %	+2,04 %	+0,78 %	+14,29 %	-1,47 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2013	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2014	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations	2013 2014							
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%			
<b>Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties</b>					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains Constructibles. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base "Etat"							X		
Base "Collectivités"									
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 4€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		39	
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧			
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨			
						Dégrèvements JA "Collectivités" ⑨			
Référence administrative : 910 51 021 005 114 A S W						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>934</b>	